

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE1447

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 13

A l'alinéa 38, après la première occurrence du mot :

« environnement »,

insérer les mots :

« et la mise en valeur des paysages ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La présent amendement vise à rétablir parmi les objectifs du droit de préemption des SAFER celui de mettre en valeur les paysages, supprimé par le projet de loi.